



COMMUNE DE
DAMPHREUX-LUGNEZ

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27 mars 2024

LIEU	Salle communale, Damphreux
HEURE	20h00 à 21h30
PRESIDENCE	Gilles Pape
PROCES-VERBAL	Aurélie Fahrni
CONSEIL COMMUNAL	MH – JPC – JLN – AS – FH
PRESENCES	21 personnes
SCRUTATEURS	Jean-Pierre Docourt et Gérard Glutz

Le Président des assemblées ouvre la séance en saluant les personnes présentes. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de Monsieur Jean-Pierre Docourt et de Monsieur Gérard Glutz. L'inversion des points 2 et 3 est effectuée en raison de la présence du garde forestier, Monsieur Pascal Girardin en charge de présenter le point 3.

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée.

Le Président demande s'il y a des remarques au sujet du dernier procès-verbal ou si quelqu'un souhaite la lecture de ce dernier. Comme il n'y a pas de remarque, c'est à l'unanimité que le procès-verbal du 7 décembre 2023 est accepté par l'assemblée.

2. Voter un crédit de CHF 770'000.- TTC en vue des travaux de réalisation d'un trottoir de liaison sur la route cantonale dans la localité de Lugnez (500m), la création d'un arrêt de bus ainsi que l'assainissement d'une conduite d'eau potable et de l'éclairage public; Donner compétence au Conseil communal pour traiter financement & consolidation.

Flavien Henry, conseiller en charge de présenter le projet passe la parole au Maire, Michel Henry, qui explique brièvement que la commune espère bénéficier des subventions cantonales avant le mois de juin, raison pour laquelle le projet est présenté de manière un peu précipitée. Michel Henry remercie le bureau RWB et Flavien Henry pour leur travail. Il passe la parole à Flavien Henry pour présenter le projet. Il concerne le tronçon entre le *Cras du Moulin* et le panneau qui délimite les deux villages. Le projet concerne 500 mètres de trottoir, 500 mètres de conduite d'eau potable qui se trouve parallèlement au trottoir, l'assainissement de l'éclairage public entre Damphreux et Lugnez et la modernisation de l'abri bus.

Le trottoir serait réalisé totalement du côté du bâti. Il y a plusieurs raisons à ce choix. Il s'agit de reprendre la situation du trottoir existant et ainsi d'éviter les transitions de trottoir en raison des passages pour piétons, et ainsi favoriser la sécurité. De plus, il apportera une plus-value aux bâtiments qui se trouvent au bord de la route et permettra de réfectionner la conduite d'eau potable qui est primordiale dans le projet. Les coûts de cette dernière seraient limités grâce à une participation financière du SEV. Le projet prévoit de réaliser une largeur de trottoir de 1 m 20 et de 5 m de chaussée. Un seul endroit situé vers le garage agricole serait réduit à 4.75m de chaussée. Le Canton, ayant déjà vu les plans, a donné son préavis favorable. En ce qui concerne le devis, une grande partie est subventionnable par le Canton. La charge brute pour l'eau potable qui se monte à CHF 200'000 CHF environ, la commune devrait toucher comme subvention de l'ECA CHF 21'000.- environ et la part du SEV devrait s'élever à CHF 150'000.-, la charge de la commune se monterait à CHF 30'000.-. Pour le trottoir et l'éclairage public, il s'agit de CHF 560'000.-. La part subventionnée par le canton se monte à CHF 120'000.- concernant le trottoir et CHF 33'000.- pour l'éclairage public. Une éventuelle subvention du Patenschaft ainsi qu'une éventuelle subvention de BKW sont à compter. Le montant à charge nette pour la commune se monterait à CHF 440'000.-. Une chaussée de 5 mètres permettra le croisement à 50km/h pour deux voitures et le croisement pour une voiture et un camion à 30km/h.

Deux citoyens interviennent en disant que si les finances communales le permettent, il faut exécuter le projet. Michel Henry intervient en précisant que le projet est dépendant des subventions, et que les travaux ne peuvent pas commencer sans l'accord du canton. Environ CHF 100'000.- de l'allocation de fusion seront destinés au projet. Il explique qu'il en va de la sécurité des citoyens et qu'au vu des fuites d'eau, la réfection de la conduite du SEV est indispensable. Un citoyen intervient en mentionnant que le projet est louable vu la dangerosité dû à la circulation sur ce tronçon. Il exprime que l'élargissement est nécessaire pour que les tracteurs rencontrant des voitures puissent s'éviter. Flavien Henry répond que les tronçons qui n'ont pas de murets devraient être élargis de 40cm. Une citoyenne pose la question de ce qu'il adviendrait si certains privés ne souhaitent pas de trottoir devant chez eux. Flavien Henry explique que s'il y a des oppositions, la commune aura l'appui du canton pour convaincre la population. L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit de CHF 770'000.- en faveur du projet. Elle donne également compétence au Conseil communal pour le traitement des finances et la consolidation.

3. Présentation et approbation du contrat concernant la conservation d'îlots de vieux bois en faveur de la biodiversité en forêt, à conclure entre la commune mixte de Damphreux-Lugnez et la RCJU.

Pascal Girardin présente le projet de constitution de réserves forestières et d'îlots de vieux bois sur la commune de Damphreux-Lugnez. Ces projets concernent toutes les communes de triage. Ainsi divers projets ont déjà été présentés dans d'autres communes. Ce projet consiste à abandonner

des secteurs de forêt à la nature pour favoriser la biodiversité et ne plus l'exploiter.

Les secteurs concernés sont : *En Morte Eau*, les *Côtaies du Milieu* et le *Bois de Moront*. A noter que selon le souhait de l'autorité communale, qu'il figure dans chaque contrat une mention pour permettre l'entretien d'une lisère étagée, ainsi 15 mètres de largeur tout autour des surfaces sont laissés.

Une citoyenne pose la question si cela favoriserait le bostryche de laisser ces réserves. Pascal Girardin répond explique que le bostryche s'attaque à du bois vert comme de l'épicéa. La Commune de Dampfreux-Lugnez n'est pas touchée car la forêt contient plus de 95% de feuillu.

Une citoyenne pose la question à savoir si c'est une nécessité de laisser des hectares sans les entretenir vu la quantité de bois à disposition. Pascal Girardin lui répond que c'est un plus, l'objectif actuel n'étant plus de nettoyer les forêts car la nourriture présente dans les bois morts est utile à la biodiversité. Suite à quelques interventions et discussions de citoyens au sujet de la lutte contre le bostryche, les trois contrats sont acceptés par 20 ayants droit. Il y a une abstention.

4. Approuver les nouvelles armoiries de la nouvelle commune.

Le Président informe que les nouvelles armoiries n'ont pas subi de changement. Michel Henry précise que selon un contact téléphonique avec le délégué aux affaires communales, il n'est pas nécessaire de passer en assemblée ce point car il n'y a pas de changement d'armoirie. Les deux écussons des deux communes ont été mis ensemble. Il s'agit seulement d'un nouveau logo.

5. Divers et imprévus.

1. En ce qui concerne le projet du Colombarium, le devis se monte entre CHF 25'000 et CHF 30'000.-. Le Conseil n'est pas favorable d'effectuer cette dépense maintenant car il n'y a pas de demande.
2. Au sujet de la transformation du bâtiment de l'Ecole de Lugnez, ce sera un point à l'ordre du jour lors de la prochaine l'assemblée.
3. L'ensemble de la population sera convoqué par un prochain tout-ménage pour le PAL à la buvette du terrain de foot de Lugnez, le 25 avril 2024 à 20h00.
4. Un citoyen mentionne qu'à l'arrêt du car postal près de l'ancien Restaurant du Jura, les voitures roulent très vite et beaucoup de monde prend le bus. Il souhaite savoir ce que la commune peut faire à ce sujet. Michel Henry explique que c'est *Car postale* qui impose ces passages et ils souhaitent que les voitures soient bloquées quand le bus s'arrête. Michel Henry précise que la commune demandera au pont et chaussée si la pose d'une signalisation spécifique est possible à cet endroit.

5. Un citoyen intervient au sujet des merdes de chien et demande à ce que la commune intervienne. Michel Henry lui répond que des courriers ont été envoyés au propriétaire des chiens concernés et que le SCAV en a été alerté. Malheureusement, le SCAV est intervenu chez le propriétaire concerné et n'a pas constaté de souillures. Flavien Henry recommande que les citoyens s'unissent et écrivent au SCAV. L'adresse électronique de la secrétaire du SCAV sera transmise à Jean-Pierre Docourt. Une citoyenne demande s'il ne serait pas mieux de mettre des poubelles pour les merdes de chien. Michel Henry explique qu'il y aura malheureusement d'autres déchets dans ces poubelles et que cela ne règlera pas le problème. De plus, le règlement communal sur la taxe des chiens ne stipule pas de mettre des poubelles pour les merdes de chiens.
6. Un citoyen souhaite qu'il soit rappelé dans un prochain tout-ménage que la voie publique doit rester propre et que si des propriétaires ou des exploitants souillent les chemins, ces derniers doivent être nettoyés.
7. Andy Schwarz évoque que lors des dernières assemblées il y a eu des remarques au sujet des rats dans la rivière. Il annonce qu'une entreprise a été mandatée pour traiter ces nuisibles et que des boîtes noires seront posées le long de la rivière dans la zone village.
8. Un citoyen mentionne qu'un petit bout du chemin en dessous du Ranch est rempli de trous causés par les chevaux et est glissant. La commune ira le reboucher avec des copeaux de bois.
9. Suite à la tournée des chemins, Michel Henry a encore une remarque concernant les chemins en groise et les chemins goudronnés qui ont des nids-de-poule, il précise qu'ils seront rebouchés. Un devis sera établi cet automne concernant le *Chemin de la Chapelle* ainsi que le chemin en montant la *Hâde* qui seront peut-être inclus au prochain budget.

Le Président remercie l'assemblée pour sa participation active et comme il n'y a plus d'interventions, il lève l'assemblée à 21h30.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Gilles Pape

Aurélie Fahrni